

tions contenues dans le mémoire envoyé au ministre du Travail d'alors:

1. Recrutement préférentiel: pour assurer aux ouvriers qui perdent leurs emplois par suite de ce programme toute l'aide possible afin de demeurer dans l'industrie et de ne pas perdre leurs droits à l'ancienneté, aux pensions, aux vacances et aux autres avantages ainsi que le niveau de salaires qu'ils ont atteint dans l'industrie.

2. Des allocations d'adaptation indexées sur les revenus pendant la période de transfert d'un emploi à un autre ou pendant la période de rattrapage.

3. Allocation de transfert: pour couvrir les frais de transport de l'ouvrier déplacé et de sa famille ainsi que de ses meubles à un nouveau lieu de travail ou à un centre de formation éloigné de sa résidence.

4. Discrimination quant à l'âge: des mesures fédérales interdisant certaines méthodes de recrutement de l'industrie pour éviter que les ouvriers âgés, déplacés, ne se voient pas refuser de l'emploi chez des fabricants d'autos dont la main-d'œuvre s'accroît par suite du programme de libre-échange.

5. Préavis: Le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative d'obtenir la collaboration de la direction sous forme de préavis des modifications majeures dans les niveaux de l'emploi dans l'industrie de l'automobile et de ses éléments en vue de minimiser les effets des dislocations.

6. Certains avantages supplémentaires devraient être prévus dans les pensions à verser aux travailleurs de l'automobile plus âgés qui désirent prendre leur retraite à la date de leur choix plutôt que de rester dans l'industrie lorsqu'ils estiment ne pas pouvoir tirer parti du recyclage.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

M. Orlikow: La Chambre m'accorderait-elle une minute ou deux pour finir mon discours?

M. le vice-président: Le comité autorise-t-il le député à continuer?

Des voix: D'accord.

M. Orlikow: Les propositions précises présentées alors par M. Burt au nom des ouvriers de l'automobile ressemblent à une déclaration des droits de l'homme. Si le gouvernement y avait donné suite alors, on aurait peut-être pu éviter les difficultés et la dislocation actuelles. A mon avis, le gouvernement aurait pu faire l'une de deux choses: Il aurait pu user de l'influence qu'il avait alors auprès des sociétés; le gouvernement aurait pu, somme toute, ne pas approuver l'accord sur l'automobile, qui a indéniablement assuré des avantages aux sociétés. Ou autrement, il aurait pu adopter une mesure pour protéger les droits des ouvriers. Au lieu de cela, le gouvernement a préféré faire la sourde oreille aux réclamations formulées au nom des employés de l'industrie; aussi, aujourd'hui nous avons un problème grave à l'usine Ford de Windsor. Demain, il en sera

[M. Orlikow.]

peut-être de même à Oshawa, comme il y a quelques années. Le mois prochain, ou l'année prochaine, viendra peut-être le tour d'Oakville, et ainsi de suite.

• (5.20 p.m.)

Si le gouvernement croit vraiment à cette société juste, dont le premier ministre a parlé très souvent et très éloquemment, il devra traduire ces belles paroles et ces mots d'ordre dans des actes, des mesures législatives, des directives aux fabricants d'automobiles, et alors l'accord élaboré par le ministère de l'Industrie assurera aux travailleurs la protection que les programmes du gouvernement ménagent actuellement aux fabricants de voitures, à ces sociétés qui ont moins besoin d'aide du gouvernement que tout autre groupe de fabricants au Canada. L'accord en question a eu des répercussions profondes sur l'ensemble de l'économie canadienne et des effets très marqués sur la masse des travailleurs de l'automobile.

L'accord est en vigueur depuis presque trois ans. Si le gouvernement n'est pas disposé à agir comme je le propose, je dois en conclure, comme, j'en suis sûr, les 380 travailleurs déjà congédiés par la société Ford, et les 700 autres qui le seront dans les quelques mois à venir, que la société juste n'était qu'une manœuvre électorale du premier ministre.

M. Anderson: Monsieur le président, nous avons entendu divers vis-à-vis tenir de sombres propos. J'aimerais faire ressortir les aspects les plus positifs des réductions tarifaires de la négociation Kennedy, qui auront des effets décisifs et favorables sur l'économie canadienne. L'heureuse conclusion de ces accords a permis au Canada d'introduire sur les marchés mondiaux une variété de produits canadiens plus grande qu'autrefois, y compris de nombreux produits de fabrication. Ces nouvelles possibilités d'intensifier la vente de nos produits à l'étranger ont permis à l'industrie canadienne de réaliser certaines des économies découlant de la production en série et de la spécialisation plus poussée, dont jouissaient déjà d'autres pays. Je pense que ces facteurs seront aussi très importants pour notre pays.

Un meilleur accès aux marchés d'exportation est un facteur très important pour façonner notre économie de manière à répondre aux futures exigences de la concurrence. Nous savons tous que ceci est inévitable dans un pays comme le nôtre, dont environ 20 p. 100 de la production est exporté.

La négociation Kennedy est la discussion commerciale et tarifaire la plus complète